



PROASSMAT

Un syndicat qui vous rassemble

SYNDICAT PROFESSIONNEL NATIONAL D'ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX
N° Siret : 823 805 247 00025

Rapport Moral Année 2021

Le syndicat national professionnel des Assistants Maternels et Familiaux a été créé le 1^{er} Mars 2014 par le regroupement de tous les UNSA-ASSMAT départementaux (03, 13, 38, 45, 56, 58, 77 et 91).

L'UNSA PROASSMAT national est affilié à l'UNSA par l'intermédiaire de la FESSAD, (bureau national du 25 Juin 2014)

Avant toute chose, j'adresse **mes plus vifs et chaleureux remerciements** à :

- Chacune des adhérentes pour leur fidélité et leur soutien
- Les secrétaires syndicaux UNSA PROASSMAT
- Les membres du bureau national et du conseil d'administration
- Toutes les composantes de l'UNSA, notamment secrétaires nationaux, UD, UR.
- La FESSAD

Cette année un merci particulier à toutes les personnes de l'UNSA qui ont participé à l'opération phoning lors des TPE !

Nombre d'adhérents

2020

Nous avons fini l'année 2020 à **5288 adhérents répartis sur la totalité des départements de la métropole et 4 outre-mer**

2021

Une belle progression : **6777 adhérents**

2022 : Nous allons cette année pulvériser les records car mi-février nous sommes déjà à plus de **7700 adhérents**

Secrétaires syndicaux

Ils ou Elles sont mandaté.e.s par le syndicat national pour le représenter dans leurs départements respectifs.

15 rue des Papillons – 34290 SERVIAN

Mail : unsa-assmat@hotmail.com

Site : <http://www.unsaproassmat.org>



<https://www.facebook.com/unsa.assmat/>

A ce jour 70 secrétaires syndicales dans 66 départements
Une secrétaire syndicale en charge des assistantes familiales et une spécialement dédiée pour les assistantes maternelles en crèche familiale.

Les MAM ont un membre du bureau comme référente.

Nos 19 nouvelles déléguées :

| | | |
|----------------------------|-------------------------|-------------|
| déléguée 33 | DOMINGIE | MANON |
| déléguée 69 | GILBERT | CLAIRE |
| déléguée 69 | BRUN | FRANCINE |
| déléguée 42 | NGUYEN | ANNE CLAIRE |
| déléguée 91 | PELLETANT | CHRISTINE |
| déléguée 92 | AZRGUI | IJJOU |
| déléguée 26 | BRUNET | MARION |
| déléguée 72 28 | ANDRE LEGROS | ALINE |
| déléguée 21 25 39 | COUBAT | MAITE |
| déléguée 83 | PIETROPOLI LEBRE | ALEXANDRA |
| déléguée 77 et 91 | THOMAS | LAETITIA |
| déléguée 34 | PAPAY | MARJORIE |
| déléguée 83 | TROUCHE | SANDRINE |
| déléguée 34 | ROHART | SANDRINE |
| déléguée 78 | LETEURTRE | SEVERINE |
| déléguée 59 | GRAVINA | SONIA |
| déléguée 69 | BARBIER | PASCALE |
| déléguée 21 58 89 | MALTERRE | AURELIE |
| déléguée 974 (La réunion) | GRAEBER | SEVERINE |

Statistiques

Cette année, nos secrétaires syndicaux ont traité près de **3480 contacts** (téléphones, mails, messages privés), les six membres du bureau : **10553 contacts. La profession privilégie de plus en plus les questions sur nos groupes Facebook.**

Auxquels s'ajoutent :

3100 questions dans notre forum adhérents traitées par Corinne DAUPHIN et Danièle BIARNAIX

Site internet UNSAPROASSMAT.ORG : **324 000 visites uniques** depuis la création de notre nouveau site le 14 juillet 2021.

Pages Facebook UNSAPROASSMAT : **180 000 personnes touchées par mois** par nos publications

Groupes Facebook public UNSPRO ASSMAT, création au 1^{er} avril 2017 : **24600 membres inscrits, 2000 questions nouvelles par mois et 19 000 commentaires par mois.**



Notre groupe Facebook spécial adhérents où sont inscrits un quart environ de nos adhérents génèrent 1200 questions et 7000 commentaires par mois.

Les contacts, les questions portent essentiellement sur le calcul des congés payés, des soldes de tout compte, les difficultés relationnelles avec les employeurs. Avec les conseils départementaux, il s'agit des interprétations du code de l'action sociale et des familles différentes d'un département à l'autre, souvent au détriment des assistantes maternelles, des exigences supplémentaires par rapport au référentiel. **L'ampleur de notre activité nous permet d'avoir un regard exhaustif sur l'ensemble du territoire des problèmes rencontrés dans la profession et impactant la qualité de vie professionnelle.**

Réunions extérieures ont été limitées cette année par les conditions sanitaires

Animées par les membres du bureau :

- 23 janvier 2021 Grenoble (38)
- 20 février 2021 Pouzauges (85)
- 27 février 2021 St Avertin (37)
- 6 mars 2021 Lyon (69)
- 13 mars 2021 St Etienne (42)
- 19 mars 2021 au soir Visio pour toute l'Essonne (91)
- 20 mars 2021 Visio pour la Bourgogne Franche Comté
- 27 mars 2021 Visio Ile de France
- 3 avril 2021 Visio Nouvelle Aquitaine
- 18 septembre 2021 La Rochette (77)
- 2 octobre 2021 Lille (59)
- 30 octobre Ile de la Réunion St Gilles (974)
- 27 novembre 2021 Strasbourg (67)
- 4 décembre 2021 Bois Colombes (92)

Nos secrétaires syndicaux ont également organisé des réunions à proximité de leur domicile.

Réunions avec l'UNSA

L'UNSA PROASSMAT est devenu le premier syndicat UNSA du secteur privé.

Nous prenons toute notre place et participons pleinement à la vie de l'UNSA

- 1) **Bureaux fédéraux FESSAD** : Liliane Delton est élue au bureau fédéral depuis 2012
- 2) **Conseil national de l'UNSA** : Un siège de titulaire a été attribué à notre syndicat. Liliane DELTON participe donc deux fois par an aux travaux de ce conseil.
- 3) **Bureau National de l'UNSA** : Un siège vient d'être attribué à notre syndicat. Liliane DELTON participera donc aux 4 bureaux annuels de l'UNSA nationale.
- 4) **Conseils régionaux et départementaux** : Nous siégeons à l'URIF (Union Régionale de l'Ile de France) à la nouvelle Aquitaine et nos délégués syndicaux prennent progressivement contact avec les UD de leur département et commencent à siéger dans les instances locales.



Liliane DELTON est mandatée par la FESSAD dans les réunions de travail de la CCN et dans les réunions interbranches. (AM + SPE) qui comprend beaucoup de commissions et sous commissions, au conseil d'administration de l'APNI (association nationale interbranches pour la mise en œuvre des garanties sociales des salariés) CCPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'interprétation de la convention collective.) Sur proposition de la FESSAD, Liliane Delton préside l'APNI prévoyance. Nous poursuivons les travaux (conséquents) pour la mise en place de la médecine du travail.

Réunions avec la DGCS

Nous avons également participé à des visioconférences avec la DGCS pour vous donner toutes les informations utiles suite au COVID19 et ses répercussions sur notre profession. Nous avons rédigé à votre intention et diffusé des **synthèses et notes de travail**.

Nous avons étudié aussi les projets de décrets sur l'agrément, son renouvellement, le cerfa et donné notre avis et les modifications à y apporter sans que cela soit nécessairement pris en compte.

Réunions avec le secrétaire d'Etat

Nous avons participé à 3 visio-conférences avec Adrien Taquet liées aux conditions sanitaires et aux nouveaux protocoles. Nous avons réagi en intersyndical sur la cacophonie des instructions contradictoires en avril 2021 sur l'interdiction faite aux assistants maternels d'accueillir, puis quelques heures après, de nouveau accueillir. Nous avons manifesté notre mécontentement par un « #assmats méprisées » (panneau que tous les syndicats représentatifs ont brandi devant le ministre).

Appel à la grève à cause du protocole COVID de décembre 2021, après un sondage organisé sur notre site WEB : 4000 professionnels et près de 1800 de nos adhérents apportent en quelques heures leur soutien à la grève. Cette consultation a recueilli près de 85% d'avis favorables. Cet appel fut suivi et répercuté dans la presse régionale avec des interviews et des photos, ce qui est historique dans cette profession. Le slogan « Assmats et enfants en danger. »

Autres réunions

Nous avons continué de suivre les réunions du Séminaire Premiers Pas co-présidé par Sylviane GIAMPINO

Participation à deux visioconférences avec la CNAF pour l'inscription obligatoire sur mon-enfant.fr, une autre visioconférence avec Pajemploi : ce sont des réunions d'information où nous n'avons pas ou peu eu la possibilité d'intervenir.

Une réunion également avec l'ACOSS pour nous informer sur les évolutions de Pajemploi (sans dialogue possible)

La rentrée de la petite enfance organisée par les Pros de la Petite Enfance

L'UNSA PROASSMAT, seul syndicat d'assistants maternels présent, a participé à une table ronde sur le thème : La réforme profite-t-elle aussi aux assistants maternels.

L'essentiel de mes propos : il faut plus de considération et de reconnaissance aux assistants maternels, professionnels eux aussi de la petite enfance. Cette reconnaissance doit s'exercer à tous les niveaux : des parents employeurs au ministère en passant par les Relais et les PMI.

Cette profession a du sens : elle a montré son extrême utilité pendant la pandémie, mais les conditions de travail ne sont pas à la hauteur des enjeux.



Les assistants maternels doivent être les propres acteurs de leur devenir, associez-les davantage aux décisions, et ne laissez plus comme maintenant tout le monde décider pour eux (les députés, les PMI, les maires de France, etc. la liste est longue)

Audition – Intervention de l’UNSA

L’UNSA FESSAD a mandaté Bruno Quemada et Liliane Delton pour des auditions en Visioconférence :

- Avec le Sénat sur le circuit du recouvrement des cotisations sociales
- Et Liliane seule les 1ers mars et 20 avril avec une commission de l’Assemblée nationale.

Filière petite enfance

Création en décembre 2021, un comité de filière petite enfance à l’initiative du Ministre Adrien Taquet. L’UNSA mais aussi l’UNSA PROASSMAT est signataire du contrat constitutif et participe aux réunions des différents groupes et au bureau de ce comité. Les travaux prévus pour 3 ans regroupent tous les acteurs de la petite enfance : entreprises, salariés, secteur collectif et secteur individuel.

Baromètre de la qualité de vie au travail

La Fessad en lien avec notre syndicat a lancé en février dernier un baromètre sur la qualité de vie au travail. Plus de 12800 réponses détaillées et 70 000 commentaires. Après dépouillement et analyse, un document de synthèse sera bientôt édité.

Courriers officiels et communiqué de presse

Nous avons adressé de nombreux courriers dont :

- Au Conseil départemental du Val de Marne au sujet
- Au ministère pour demander l’harmonisation du laisser à charge des parents avec l’accueil collectif (réforme du CMG) lettre commune avec des associations et d’autres syndicats.

Interviews

Notre syndicat est régulièrement interviewé par la presse spécialisée ou non et par les médias (L’Assmat, Les Pros de la petite enfance, mais aussi France Bleue, etc) sur les sujets brûlants du moment concernant les assistants maternels. Interviews aussi d’un membre du bureau par BFM dans le 92 mais aussi reportage chez notre délégué dans le 92 également.

Des articles sont parus dans la presse régionale suite à nos interventions dont un particulièrement fourni dans le journal le « Maconnais ».

Elections TPE

En marge de la campagne nationale de l’UNSA pour les TPE dont les assistants maternels, une campagne de notoriété a été menée par notre syndicat pour faire connaître notre action : ce fut la création d’une brochure de 12 pages intitulée « Le savez-vous ? » ; Elle a été adressée à plus de 100 000 assistants maternels par mail, et 60 000 par courrier. Elle a été accueillie avec un franc succès.



Nous remercions l'UNSA nationale pour l'aide logistique apportée et leur soutien. Nous remercions aussi tous les responsables et militants interpro qui ont participé à la campagne de phoning pour indiquer à nos adhérents les modalités du vote.

Avec 7525 voix, nous passons à la seconde place avec 20,2 % des suffrages exprimés. Nous enregistrons la plus forte progression des organisations depuis le dernier scrutin (en 2016) avec un gain de 1168 voix supplémentaires.

Voici les résultats complets pour les assistants maternels : SPAMAF : 29,5 % (en forte baisse)
UNSA : 20,2 % (en hausse) CSAFAM : 18,4 % CGT : 11,2 % FO : 10,2 %

Comme il n'y aura plus en 2022 qu'une seule convention collective (assistants maternels et salariés du particulier employeur) la représentativité s'appréciera en fonction des résultats cumulés dans chacune des branches, là encore l'UNSA se hisse à la seconde place (score annoncé dans l'arrêté de représentativité du 13 décembre 2021) :

CGT : 25,40 % - UNSA 20,62 % - FO 15,83 % - SPAMAF : 15,76 % - CFDT : 12,58 % - CSAFAM : 9,81 %

Ces résultats qui sont la marque d'un syndicat proche de vous et qui essaie au quotidien de vous apporter aide et soutien, nous honorent et nous obligent. Nous aurons à cœur de toujours mieux vous aider et vous défendre.

Nouvelle CCN

Elle a été signée le 15 mars 2021 et étendue par arrêté le 6 octobre 2021. L'UNSA a négocié et est signataire de cette nouvelle convention collective unifiée avec celle des SPE. Nous avons estimé qu'elle apportait des améliorations certaines même si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous espérons.

Notre syndicat a été sollicité par la presse et autres organismes pour citer les principales modifications, Nous avons écrit par exemple un article paru dans l'UDAF de l'Est.

Notre journal PROAssmag

Il a pris son rythme de croisière en 2021 et est adressé à notre adhérents chaque trimestre pour rester en lien avec ceux et celles qui ne sont pas familiarisés avec le Net. Il donne les faits marquants et vous renseignent sur les principales nouveautés réglementaires et statutaires à connaître absolument pour exercer notre profession.

CCPD

Nous avons organisé des listes pour des élections dans le département du Rhône mais aussi dans la Métropole Grand Lyon : 6 personnes pour l'une et 10 pour l'autre. Seule liste en présence pour Lyon notre liste complète a été élue. Une autre liste sortante en présence pour le Rhône, mais nous avons remporté haut la main la totalité des sièges.

Le bureau de l'UNSA PROASSMAT indemnise à hauteur de 40 € les assistants maternels du particulier employeur élus (10 € pour les assistantes maternelles des crèches familiales et les assistantes familiales qui ont maintien de salaire) soit 18 personnes au total, sous réserve de leur présence effective et de leur qualité d'adhérents y compris au moment de l'indemnisation pour une



somme totale de **1810 €**, en diminution du fait qu'il y a moins de séance CCPD à cause de la pandémie.

Dossiers litiges

Pour l'année 2021, 102 dossiers ont fait l'objet d'une étude juridique par nos soins, vérification des calculs et lettre de mise en demeure aux employeurs.

A la suite de notre action, 29 dossiers ont été classés (en général parce que l'employeur s'est exécuté) 38 ont été transmis à la protection juridique, 11 dossiers ont été pris en charge par un défenseur UNSA (lorsque le conflit est né avant l'adhésion).

Ces chiffres ne tiennent pas compte de tous les litiges que nous réglons par une simple conversation téléphonique ou un mail avec l'assistante maternelle et/ou l'employeur.

En moyenne par année, nous envoyons entre 27 à 31 dossiers à la protection juridique.

Nous recherchons dans la mesure du possible à confier nos dossiers aux avocats du réseau UNSA.

Avant de nous transmettre votre dossier, il convient absolument de se conformer au protocole que vous trouverez dans l'espace adhérents de notre site.

Ne saisissez pas vous-même les prud'hommes, vous ne pourriez plus bénéficier dans ce cas des avantages de la protection juridique.

Protection juridique

Nous sommes satisfaits de notre collaboration avec la CFDP qui sont très à l'écoute de nos besoins. La cotisation est de 17,50 €

Nous avons besoin de la protection juridique uniquement pour la prise en charge des honoraires d'avocat pour les dossiers où la conciliation amiable n'a pas abouti.

Les réponses en droit du travail sont assurées par les secrétaires syndicales UNSA PROASSMAT ou les membres du Bureau National, les calculs et mises en demeure également. Nous arrivons d'ailleurs à résoudre 90 % des litiges par nous-mêmes.

Nous avons transmis en 2020, 27 dossiers à la protection juridique.

Assurance RCP

Nous vous conseillons Nounou Assure qui propose une assurance RCP avec dommages aux biens pour une cotisation d'environ 24 € annuelle.

Assurance dirigeants

Nous avons souscrit une assurance chez AXA pour couvrir les membres du bureau et la secrétaire générale de tout risque contentieux contre le syndicat ou leur personne et une autre assurance chez AXA également concernant les salles prêtées par les mairies ou associations.



Crèches familiales

Toujours de grandes difficultés au sein des crèches familiales dont le nombre diminue d'année en année.

Rappelons qu'il s'agit d'un mode de garde intermédiaire entre l'accueil collectif et l'accueil individuel puisqu'il s'agit d'assistantes maternelles à leur domicile salariées en général d'une collectivité territoriale sous les ordres d'une directrice avec des temps d'activité commune à la crèche.

Le manque d'attractivité fait que les structures peinent à embaucher des assistantes maternelles (salaires souvent au taux horaire minimum légal, différences notables de paiement des heures supplémentaires etc..., contrat et enfant imposés)

En outre, le statut est peu lisible et comporte beaucoup de vide juridique

A ce sujet, vous pouvez télécharger et lire le rapport du ministère de la solidarité et de la santé sur notre site WEB

Parrainage

Nous avons instauré un système de parrainage depuis le milieu de l'année 2019 : toute adhérente qui parraine une nouvelle adhérente reçoit un contrat de travail gratuit.

Cela rencontre un franc succès puisqu'en 2021 nous comptabilisons 946 parrainages.

Nous encourageons les parrainages par un tee shirt offert à l'issue du 5^{ème} parrainage et une sacoche informatique dès le 10^{ème}.

Nos adhérents ont reçu en 2021 :

- 1) **Un contrat de travail**
- 2) **Un agenda 2021 avec des textes professionnalisants sur le thème du SOMMEIL cette année**
- 3) **Un livret de coupons Pajemploi** pour 6 enfants et 13 mois
- 4) **Un livret d'accueil spécial adhérent**
- 5) **Un livret d'utilisation de nos outils informatiques**
- 6) **Un livret de modèles de lettres et d'avenants au contrat de travail**
- 7) **Un livret de questions-réponses**
- 8) **Guide pratique en 2 tomes** (l'agrément, le contrat de travail et d'accueil)
- 9) **Un calendrier**
- 10) **En cadeau : un stylo contenant du gel hydroalcoolique** (à glisser dans sa poche ou son sac)

Nous avons également à disposition un guide pratique pour les assistants familiaux et un pour les assistants maternels en crèche familiale de droit public ou de droit privé.

Outils

En 2020 tous nos outils EXCEL ont été convertis également en LIBRE OFFICE, vous avez donc les deux formules à votre disposition.



Le dernier trimestre de l'année a été consacré à l'élaboration avec notre webmaster des **outils en ligne** permettant à nos adhérents de gérer leurs contrats de manière semi automatisée.

Propriété intellectuelle

Nos documents : guides pratiques et contrat de travail, notre logo et bannière, nos outils Excel ont été déposés en 2011 puis en 2014 et en 2018 chez un huissier de justice par l'intermédiaire du site Copyright France. Les visuels de notre groupe Facebook ont également fait l'objet d'un dépôt cette année.

Pour rappel : Le guide pratique a été déposé auprès de la SGDL (Société des gens de lettres). Nous actualisons les dépôts chaque année.

Toute reproduction et utilisation sur les groupes sociaux sont interdites et passibles de poursuites.

Nous avons constaté beaucoup de copies de nos documents sur le net.

Nous nous réservons le droit d'effectuer des poursuites judiciaires à l'encontre des contrevenants.

Site internet

Nous avons en juillet 2021 changé de site internet et de Webmaster. Nous avons une gestion automatisée des adhérents, des différentes listes à produire à notre assureur CFDP, à notre imprimeur etc. , une gestion automatisée également des remises banques, ce qui nous fait gagner un temps considérable.

Ce nouveau site web est plus moderne, intuitif, facile d'utilisation (et à administrer). Nos adhérents ont salué cette initiative et apprécient les outils en ligne qui se mettent progressivement en place.

Caisse de solidarité créée en Mai 2018

En 2021, nous l'avons sollicitée à 2 reprises pour dépanner des collègues en grande difficulté. Le montant alloué varie de 200 à 400 euros.

Cotisations

Le bureau national a fixé pour 2021 la cotisation à 62 €.

Sur ce montant :

- ✓ 17,50 € sont reversés à l'assureur de la protection juridique
- ✓ 22,50 € à la FESSAD et à l'UNSA

Il reste un solde de 22 € pour financer l'impression de tous nos documents : contrat de travail, guides pratiques, agenda, livret d'accueil de l'adhérent, mais aussi les frais d'envoi, de photocopies et de fonctionnement, y compris un téléphone portable et une carte SIM à nos déléguées syndicales. Frais également d'organisation du congrès annuel.

Devant la multiplication des écritures et le niveau atteint de notre actif, afin de satisfaire également à la transparence des comptes, élément clé de la représentativité, nous avons confié notre bilan à un cabinet d'expert-comptable.

Merci de votre confiance et de votre fidélité.

AVEC VOUS, POUR VOUS ! MAIS PAS SANS VOUS !

Syndicalement votre !

Pour le bureau, la secrétaire générale UNSA-PROASSMAT



